



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 JUILLET 2025

Le sept juillet deux-mille-vingt-cinq, une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour la séance se déroulant le quinze juillet deux-mille-vingt-cinq à vingt heures.

PRESENTS : Mmes Isabelle CHATAIGNER, Roseline PRAUD-BRUNETIERE, Sylvia NAULEAU; Jennifer DULOU, Carine BOMPERIN, Nathalie CHARRIER, MM Dominique DURAND, Michel COUMAILLEAU Sébastien MIGNE, Didier FRUCHET, Jean-Philippe GUEDON, Olivier HUBERT, Didier CHATEIGNER, Philippe QUAIRAULT et Emmanuel FERRE.

ABSENTS EXCUSES : Mmes Adeline HERITEAU, Corinne POTHIER, Peggy POTEREAU - M. Valentin ORIZET.

POUVOIR : Mme Peggy POTEREAU à Mme Jennifer DULOU.

M. Sébastien MIGNE a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation procès-verbal séance du 15.07.2025

2°) Décisions principales du Maire entre le 10.06.2025 et le 15.07.2025

3°) Communauté de Communes du Pays des Achards

3.1- Procès-verbal conseil communautaire du 19 juin 2025

3.2- Comptes rendus des commissions communautaires depuis le 10.06.2025

3.3- Présentation du projet de parc photovoltaïque à Sainte-Flaive-des-Loups

4°) Gestion patrimoniale

4.1- Convention de mise à disposition du Cercle dans le cadre de « Partage en Scène »

4.2 – Fixation des tarifs de location saison 2025-2026 des activités sportives et culturelles privées

4.3 – Compte-rendu de réunion avec la Poste Immobilier

5°) Ressources Humaines et Finances

5.1 – Actualisation redevance RODP GAZ 2025

5.2 – Mise en place d'un contrat d'apprentissage eu sein des Services Techniques Municipaux

6°) Questions diverses

Procès-verbal du 15.07.2025

Séance du conseil municipal



1°) Approbation procès-verbal séance du 10.06.2025

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025 est approuvé à l'unanimité

2°) Décisions principales du Maire entre le 10.06.2025 et le 15.07.2025

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T, le conseil municipal a donné, lors des séances du 25 mai 2020 et 21 juillet 2020 délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

*** COMMANDE PUBLIQUE**

Signature d'un devis auprès de l'entreprise VALOT TP pour terrassement relatif à l'installation d'un nouveau bloc sanitaire Place du Champ de foire. Montant : 2 780,50€ HT.

Signature de 2 devis auprès de GEOUEST :

- pour complément d'étude de faisabilité relative au projet d'implantation du futur Ehpad.
Montant : 800,00€ HT.
- pour réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'aménagement du lotissement la Monerie 3.
Montant : 2 800,00€ HT.

Signature de 2 devis auprès de l'entreprise CHARIER :

- création d'une aire pour conteneurs de tri au complexe sportif. Montant : 3 617,70€ HT.
- création d'une dalle béton pour vélos au cabinet médical et retrait du conteneur verre existant.
Montant : 1 855,80€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise NM MEDICAL pour l'achat de draps et de gants pour le cabinet médical. Montant : 163,08€ HT.

Signature d'un devis auprès de ROBÉ MÉDICAL pour l'achat de divers consommables pour le cabinet médical. Montant : 103,63€ HT

Signature d'un devis auprès de l'association CHANTIERS CONTACT pour entretien des espaces verts dans les lotissements communaux (passage d'une équipe pendant 2 semaines). Montant : 3 204,00€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise BAILLY QUAIREAU pour l'achat de quincaillerie pour les services techniques. Montant : 180,78€ HT.

Signature d'un devis auprès de MEDIA HORIZON pour l'impression d'enveloppes pour le service administratif. Montant : 282,00€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise BESSE pour des travaux d'électricité complémentaires au logement temporaire du Pôle Santé. Montant : 280,00€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise JACQUES COUTURIER pour la réalisation du feu d'artifice prévu le 11 juillet 2025. Montant : 2 733,33€ HT.



* DROIT DE PREEMPTION URBAIN : RENONCIATIONS

Adresse	Typologie	Propriétaires	Acquéreurs	Prix de vente net vendeur
3, rue Aimé Bureau	Bâti sur terrain propre	Mme FOURNIER Marguerite 85 430 Nieul-le-Dolent Mme FOURNIER Roseline 85 430 Nieul-le-Dolent	M. GUILLOU Pierrick 85 000 La Roche-sur-Yon	112 000 €
ZA le Vivier	Bâti sur terrain propre	SCI M. RICHARD Sylvain 85 540 Moutiers-les-Mauxfaits	SGL GSE Trichard Mme BRETON Stéphanie 85310 Nesmy	195 000 €
11, rue Jean-Yole	Bâti sur terrain propre	Mme LAURENT Hélène 85 600 Montaigu Vendée M. LAURENT Didier 85 100 Les Sables d'Olonne	M. et Mme GROLLIER Philippe et Catherine 85 540 St-Avaugourd-des-Landes	200 000 €

3°) Communauté de Communes du Pays des Achards

3.1- Procès-verbal conseil communautaire du 19 juin 2025

La conduite de réunion de la séance du 19 juin 2025 est présentée. Pas d'observations particulières de l'assemblée.

3.2- Comptes rendus des commissions communautaires depuis le 10.06.2025

Commission Bibliothèques : Mme Roseline PRAUD-BRUNETIERE précise qu'à l'occasion de la dernière commission le désherbage d'environ 5 000 ouvrages a été validé. Ceux-ci seront confiés à une association solidaire qui se chargera de trier les livres pouvant être réemployés.

Commission Passeport du Civisme : Carine BOMPERIN précise qu'une réunion bilan s'est tenue récemment. Certaines communes font part d'un bilan mitigé avec une implication plus ou moins importante ce qui n'est pas le cas sur Nieul où les 2 écoles bien qu'absentes de la journée départementale participent activement aux différentes actions éducatives proposées.

3.3- Présentation du projet de parc photovoltaïque à Sainte-Flaive-des-Loups

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'étude de réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de l'ancien I.S.D.N.D de Sainte-Flaive-des-Loups propriété actuelle de Geval est lancée en partenariat notamment avec Véolia et Vendée Énergies. Ce projet a été intégré au PCAET communautaire et aux Zones d'Accélération EnR.

La surface du projet avoisinera les 20 hectares avec le positionnement de 2 centrales dont la production totale est estimée à 16 MWc soit la réponse aux besoins énergétiques d'une population d'environ 10 000 habitants. (20 GWh). ([diaporama annexé](#)).

Un comité de projet a été constitué auquel la commune est associée au même titre que les autres communes limitrophes du projet.



4°) Gestion patrimoniale

4.1- Convention de mise à disposition du Cercle dans le cadre de « Partage en Scène » auprès du Conseil Départemental de la Vendée

Monsieur le maire précise que le Conseil Départemental dans le cadre du dispositif pARTage en Scène sollicite le prêt gracieux de la salle du Cercle pour des spectacles éducatifs à destination des cycles 3 des écoles primaires du canton et des cantons limitrophes. Spectacle proposé : « Éléonore et Mister SAX » avec la compagnie Lil'O Sax du 21 au 25 novembre 2025.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour le prêt gracieux de la salle du Cercle au Conseil départemental du 21 au 25 novembre 2025 dans le cadre de l'opération « pARTage en Scène »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce prêt.

4.2 – Fixation des tarifs de location saison 2025-2026 des activités sportives et culturelles privées

Monsieur le Maire rappelle les conditions principales des prêts d'équipements municipaux pour l'organisation d'activités culturelles et sportives régulières sous responsabilité d'association extérieure ou de professeurs libéraux. Ces conditions ont été approuvées lors du conseil municipal du 9 février 2024.

ACTIVITE CONCERNEE	EQUIPEMENTS UTILISES	CONVENTION INITIALE	TARIF 2024 - 2025
Cours de Théâtre ado PAROLES DE LUTIN	Salle de spectacle du Cercle	2014	Actualisation car utilisation d'un équipement différent convention initiale + application d'un tarif de location à 150€
Activité libérale Mme JARNY = YOGA	Cercle	2013	Actualisation car tarification 2024 (+5%) soit 242€
Activité libérale Mme NOULET = GYM ENFANTS	dojo, vestiaires, hall et sanitaires	2008	Actualisation car tarification 2024 (+5%) soit 242€

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour le prêt aux mêmes conditions techniques que l'année précédente mais avec les tarifs suivants :

ACTIVITE CONCERNEE	EQUIPEMENTS UTILISES	CONVENTION INITIALE	PROPOSITION TARIF 2025 - 2026
Cours de théâtre ado PAROLES DE LUTIN	Salle de spectacle du Cercle	2014	Passage à 160€
Activité libérale Mme JARNY = YOGA	Cercle	2013	Passage à 300€
Activité libérale Mme NOULET = GYM ENFANTS	dojo, vestiaires, hall et sanitaires	2008	Passage à 300€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.



4.3 – Compte-rendu de réunion avec la Poste Immobilier

Monsieur le Maire rend compte d'un rendez-vous récent sollicité par la Poste Immobilier pour évoquer l'avenir de l'agence postale de Nieul. Si à court terme le fonctionnement n'est pas remis en cause, les responsables de l'agence de Nieul soulignent qu'à moyen terme, comme c'est déjà le cas dans de nombreuses communes de strate équivalente, l'agence de Nieul pourrait fermer (horizon 2027).

2 solutions principales existent pour maintenir le service :

- une agence communale gérée par la Mairie avec conventionnement, à proximité par exemple Le Girouard,
- un relais postal dans un commerce de proximité assurant un certain nombre de services, à proximité par exemple Sainte-Flaive-des-Loups.

Aucune décision n'est pour l'instant effective mais ce dossier devra être étudié prochainement.

4.4 – Point travaux en cours

* Aménagement urbain et paysager de la Rue Armand CALLEAU

Didier CHATEIGNER rend compte de l'avancée des travaux. Ceux-ci devraient être terminés fin juillet pour les bordures, revêtements et stationnements. Les plantations seront réalisées en septembre.

* Aménagement urbain et paysager de la Place du Champ de Foire

Didier CHATEIGNER précise que l'espace près des commerces sera prochainement réglé. Quelques modifications seront apportées et l'implantation de la signalétique sera à bien appréhender. La reprise des enrobés de la rue De Lattre par l'ARD est prévue cette fin de semaine.

Après les congés d'été, le dernier secteur sera réalisé à l'est du projet et en avant-scène côté abri de bus actuel. Les gazons seront repris également. Enfin, l'installation du nouveau sanitaire devrait être réalisée fin juillet.

5°) Ressources Humaines et Finances

5.1 – Actualisation redevance RODP GAZ 2024

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que la société Sorégies doit s'acquitter annuellement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public

Ld = longueurs (m) des canalisations de distribution = 7 744 mètres sur Nieul

La RODP 2024 s'élève à $= ((0.035 * 7\,744) + 100) * 1.42$ (coefficient d'indexation) = **526,88€**

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour un montant de redevance d'occupation du domaine public gaz de 526,88€ au titre de l'année 2024,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir.

5.2 – Mise en place d'un contrat d'apprentissage eu sein des Services Techniques Municipaux

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 modifiée, portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;

Vu le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 modifié, portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public ;



Vu le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 modifiée, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 modifié, relatif au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) ;

Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 23 juin 2025,

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant que cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition, par l'apprenti(e), de compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera, pour exercer cette mission, du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le Centre de Formation des Apprentis. De plus il bénéficiera de la N.B.I. (Nouvelle Bonification Indiciaire) de **20 points** ;

Considérant qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité Social Territorial, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- 1) **DÉCIDE** du recours au contrat d'apprentissage,
- 2) **DÉCIDE** de conclure à compter du 1^{er} septembre 2025 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
TECHNIQUES	1	CAP Aménagements Paysagers	12 mois

- 3) **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal chapitre 012 de nos documents budgétaires,
- 4) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis ou établissements scolaires.

5.3- Subvention auprès de l'association « Comité de Jumelage » de Nieul-le-Dolent

Dans le cadre de l'organisation de la fête communale le 11 juillet 2025, l'association « Comité de Jumelage » sollicite une subvention exceptionnelle de 750€ pour venir couvrir les frais inhérents à cette manifestation.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :



- **ACCEPTÉ** de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 750€ à l'association « comité de jumelage Nieul-Gestratz »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

L'annulation tardive du feu d'artifice est évoquée. Monsieur le Maire précise que la sous-préfecture a ordonné son annulation auprès de la commune et de l'entreprise Jacques COUTURIER en fin d'après-midi en vertu d'une règle spécifique indiquée sur l'arrêté de vigilance orange feux de broussailles et de forêts parue le 10 juillet (distance minimale de 200 mètres entre la zone de tir et un boisement d'une superficie supérieure à 5 000M²). Or un boisement d'environ 6 500 m² existe à 150 mètres environ de la zone de tir. Néanmoins, la fête communale a été une belle réussite. Emmanuel FERRE précise que les 2 associations co-organisatrices sont satisfaites du résultat. À déplorer cependant quelques bagarres et incivilités qui ont dû être gérés par des bénévoles avant l'arrivée des forces de gendarmerie. Cela interroge sur la mise en place de sociétés de surveillance sur ce type de manifestation à l'avenir. Enfin, ce dernier indique que le feu d'artifice pourrait-être utilisé à l'occasion de la venue des allemands fin août. Les démarches sont en cours pour l'organiser ainsi.

* Agenda

Prochain conseil municipal : mardi 9 septembre à 20h

Séance levée à 21 heures 40

Le secrétaire de séance



M. Sébastien MIGNE

Le Président de séance



M. Dominique DURAND

Procès-verbal affiché en mairie de Nieul-le-Dolent le : **16 SEPTEMBRE 2025**

Procès-verbal publié sur le site internet de la commune de Nieul-le-Dolent le : **16 SEPTEMBRE 2025**



